

Douzième Conférence sur le changement climatique et le développement de l'Afrique

Abidjan (Côte d'Ivoire) (hybride), 30 août-2 septembre 2024

ECA/CCDA/2024/1

Distr. générale

22 juillet 2024

Français

Original : anglais

Financer l'adaptation et la résilience au changement climatique en Afrique

Note conceptuelle

Introduction

1. Les conséquences de la crise climatique vont bien au-delà de l'élévation des températures ; elles incluent notamment des effets dévastateurs sur les économies, les écosystèmes, les conditions météorologiques, les communautés vulnérables et les infrastructures et biens exposés. Les scientifiques attribuent au changement climatique une augmentation sensible de la fréquence des catastrophes liées aux phénomènes météorologiques, et des pertes qu'elles entraînent, au cours des deux dernières décennies. Entre 1980 et 2022, plus de 10 000 catastrophes liées à ces phénomènes ont été enregistrées dans la base de données sur les situations d'urgence (EM-DAT), dont 69 % l'ont été après 2000¹. Les pertes dues aux catastrophes ont augmenté de plus de 200 % au cours des deux dernières décennies². Cette tendance met en évidence l'intensification et l'accélération des problèmes posés par le changement climatique, notamment une augmentation des déplacements : des millions de personnes ont été contraintes de s'établir ailleurs en raison des effets néfastes de l'évolution de la situation météorologique. D'après la base de données de l'Observatoire des situations de déplacement interne, plus de 260 millions de déplacements de personnes à l'intérieur de leur propre pays ont eu lieu entre 2012 et 2022 en raison de catastrophes naturelles, dont la grande majorité est due aux inondations et aux tempêtes³.

¹ Centre for Research on the Epidemiology of Disasters, *EM-DAT International Disaster Database*. Disponible à l'adresse : <https://www.emdat.be> (site consulté le 22 juillet 2024).

² *Ibid.*

³ Internal Displacement Monitoring Centre, "*Displacement data*", Internal Displacement Monitoring Centre Data Portal. Disponible à : <https://www.internal-displacement.org/database/displacement-data/> (consulté le 22 juillet 2024).



2. Le premier bilan mondial, conclu en décembre 2023 à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a révélé que la mise en œuvre des mesures prévues par l'Accord de Paris était loin d'avoir atteint les résultats escomptés. Le monde n'est pas en voie de respecter l'objectif de réchauffement maximal de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels qui a été convenu à Paris. À la suite du bilan mondial, les Parties à la Convention ont été exhortées à contribuer aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour sortir des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques durant la décennie critique en cours. Dans la prochaine série de contributions déterminées au niveau national, prévue pour février 2025, les parties ont été encouragées à inclure des objectifs ambitieux de réduction des émissions à l'échelle de l'économie, alignés sur l'objectif consistant à limiter le réchauffement mondial à 1,5 °C. La correction de trajectoire qui a été définie à l'issue du premier bilan mondial va au-delà de contributions déterminées au niveau national plus ambitieuses et inclut des moyens accrus de soutien à la mise en œuvre pour les pays en développement grâce à un nouvel objectif collectif quantifié concernant le financement de l'action climatique, le développement et le transfert de technologie plus rapides, un objectif mondial en matière d'adaptation et la finalisation des règles et modalités régissant les marchés du carbone dans le contexte de l'article 6 de l'Accord de Paris.

3. L'Afrique est touchée de manière notable par le changement climatique, l'élévation des températures, les sécheresses et les inondations de plus en plus fréquentes, l'élévation du niveau de la mer, les modifications de la situation météorologique et d'autres phénomènes extrêmes qui ont des répercussions sur le bien-être de l'homme, les écosystèmes naturels et le développement. Ces effets posent des difficultés considérables pour le développement socio-économique du continent, y compris à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 13, qui consiste à prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et ses conséquences, et les objectifs et cibles de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Les problèmes que pose le changement climatique et les risques qui y sont associés renforcent la nécessité pour les membres de l'Union africaine et les organisations régionales et sous-régionales d'élaborer en collaboration une approche solide qui donnerait une orientation, une cohérence et accorderait une attention particulière aux efforts collectifs de lutte contre le changement climatique et ses conséquences. En outre, les villes et les administrations locales jouent un rôle important dans la lutte contre le changement climatique, comme le montrent la contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat⁴ et la publication attendue d'un rapport spécial sur le changement climatique et les villes au cours du septième cycle d'évaluation du Groupe d'experts.

4. L'Afrique occupe une position unique : elle est responsable d'une faible proportion de toutes les émissions mondiale, mais elle est exposée de manière anormalement élevée aux effets de ces dernières sur le système climatique. La priorité du continent est le développement résilient face au changement climatique comme en témoignent ses contributions déterminées au niveau national et ses stratégies à long terme de développement à faibles émissions. Le problème auquel

⁴ David Dodman *et al.*, "Cities, settlements and key infrastructure", dans *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability – Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Hans-Otto Pörtner *et al.*, eds. (Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 2022).

doit faire face le continent est donc de trouver un équilibre entre l'adaptation aux effets du changement climatique et l'investissement simultanément dans un développement prenant en considération les phénomènes climatiques. La possibilité de remédier à ce problème dépend de la disponibilité d'un financement adéquat, du transfert de technologie et du renforcement des capacités sous l'impulsion des pays développés conformément au principe des responsabilités communes, mais différenciées, comme le prévoit l'article 2 de l'Accord de Paris.

5. Cependant, le financement de l'action climatique laisse encore à désirer. L'objectif de 100 milliards de dollars par an, promis en 2009⁵, n'a été que prétendument atteint en 2022⁶ et est bien inférieur aux besoins estimés de 1 300 milliards de dollars⁷. Le financement de l'action climatique à l'échelle mondiale aux fins de l'adaptation était censé doubler d'ici 2025, mais il est au contraire en recul, ce qui met en péril la réalisation des objectifs de développement durable et menace l'investissement déjà réalisé dans des solutions de résilience. Faute d'investissement dans l'adaptation, le continent ne sera pas en mesure de tirer parti des possibilités de créer des emplois, de doper la croissance verte et d'éviter les pertes. D'après des informations, les gouvernements africains paient deux fois plus pour l'adaptation qu'ils ne reçoivent en aide bilatérale⁸. L'intensification des mesures d'adaptation nécessitera une action intégrée en faveur du climat et de la biodiversité, ce qui exigera des niveaux de financement considérables. À l'échelle mondiale, on estime qu'un financement supplémentaire de 722 à 967 milliards de dollars est nécessaire chaque année pour enrayer le déclin de la biodiversité mondiale à l'horizon 2030⁹, mais moins de 5 % du financement de l'action climatique à l'échelle mondiale sont destinés à des solutions fondées sur la nature¹⁰.

6. Le niveau d'accès de l'Afrique au financement vert est parmi les plus bas et le manque d'investissements verts est aggravé par le fardeau croissant de la dette : les pays les plus pauvres, qui sont pour la plupart situés en Afrique, dépensent cinq fois plus pour le remboursement de la dette que pour l'action climatique¹¹, ce qui limite l'adoption de mesures concrètes à plus grande échelle pour faire face au changement climatique et pour restaurer et gérer les écosystèmes. Les marchés du carbone sont une source innovante de financement vert et ont connu une croissance rapide ces dernières années. En Afrique, cependant, ils restent encore peu développés et, par conséquent, la région n'a pas bénéficié d'une indemnisation appropriée pour ses vastes puits et réservoirs de carbone situés dans ses forêts et ses ressources en eau, y compris dans le bassin du Congo.

⁵ À la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les pays développés se sont engagés à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement.

⁶ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Developed countries materially surpassed their USD100 billion climate finance commitments in 2022*, 29 mai 2024.

⁷ Michael Olabisi, "A global approach to climate change requires private sector financial firepower", *Finance and Development*, mars 2024.

⁸ Voir, par exemple, Kenneth Mohammed, "From Silicon Valley to Silicon Savannah: climate expert Patrick Verkooijen on why this is Africa's century", *The Guardian*, 18 juin 2024.

⁹ Andrew Deutz et al., *Financing Nature: Closing the Global Biodiversity Financing Gap* (Paulson Institute, The Nature Conservancy and Cornell Atkinson Center for Sustainability, 2020).

¹⁰ Nathalie Seddon et al., "Understanding the value and limits of nature-based solutions to climate change and other global challenges", *Philosophical Transactions of the Royal Society B*, vol. 375, No. 1794 (16 mars 2020).

¹¹ Debt Justice, "Lower income countries spend five times more on debt than dealing with climate change", 27 octobre 2021.

7. C'est aux réunions des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenues en juin 2024 que les parties ont pu pour la première fois mettre au point des données détaillées, entre autres, sur des contributions déterminées au niveau national plus ambitieuses, sur un nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement de l'action climatique et sur les indicateurs de l'objectif mondial en matière d'adaptation. Un grand nombre de ces questions n'a pu être réglé. Il y a eu peu de progrès quant aux modalités de mise en œuvre des résultats et des recommandations du bilan mondial. L'objectif global en matière d'adaptation, l'article 6 et les liens entre le processus de gouvernance et les contributions scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat n'ont guère progressé. À la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des progrès devraient donc être accomplis dans le règlement des questions en suspens empêchant un accord sur des questions telles que le nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement de l'action climatique, l'objectif global sur l'adaptation et le financement des pertes ou dommages. La douzième Conférence sur le changement climatique et le développement de l'Afrique a donc pour objet de déterminer les positions de l'Afrique sur ces aspects fondamentaux de l'Accord de Paris.

8. L'action climatique en Afrique revêt une urgence de plus en plus grande et il est de plus en plus nécessaire de trouver des voies à suivre pour remédier aux importantes lacunes constatées et aux problèmes majeurs rencontrés, renforcer la résilience, améliorer la préparation aux catastrophes grâce à des systèmes d'alerte précoce, orienter le financement de l'action climatique vers des pratiques de développement durable et définir de manière adéquate les pertes ou les dommages sur le continent. Le rapport intitulé *State of the Climate in Africa 2023*, qui sera publié à la Conférence, aide à mettre en évidence ces problèmes. Le rapport fournit des informations scientifiques faisant autorité et pertinentes pour le continent sur les tendances climatiques et les événements météorologiques et climatiques à fort impact et leurs effets connexes dans des domaines sensibles de l'activité économique. Il est le fruit d'une collaboration entre la Commission de l'Union africaine, l'Organisation météorologique mondiale, le Centre africain pour la politique en matière de climat de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres entités du système des Nations Unies, des organismes et instituts régionaux, des services météorologiques et hydrologiques nationaux, des organismes chargés de la gestion des catastrophes, des spécialistes des questions climatiques, socio-économiques et politiques d'Afrique, ainsi que des experts d'institutions scientifiques et techniques internationales partenaires.

Objectifs

9. À la douzième Conférence sur le changement climatique et le développement de l'Afrique, une multitude de parties prenantes se réunira pour contribuer à la détermination d'une position africaine commune sur l'action climatique qui tienne compte des résultats du bilan mondial 2023. Les objectifs sont les suivants :

a) Créer une communauté de vues exposant les priorités de l'Afrique eu égard au bilan mondial et à ses implications ;

- b) Établir des cadres pour aider les États membres à passer en revue les contributions déterminées au niveau national et à établir des contributions déterminées au niveau national solides conformément au premier bilan mondial ;
- c) Examiner les progrès accomplis par les pays par rapport au montant actualisé de leurs contributions déterminées au niveau national respectives ;
- d) Mobiliser le dialogue et les partenariats multipartites pour aider les États membres et les acteurs non étatiques à concevoir et à mettre en œuvre des mesures tenant compte du bilan mondial ;
- e) Examiner les moyens de renforcer la capacité des avocats africains spécialistes des questions climatiques d'intenter une action en justice en recouvrement des pertes ou dommages associés aux effets sur le climat ;
- f) Recenser les besoins de financement et étudier les options de financement pour l'adaptation de l'Afrique et d'autres investissements climatiques alignés sur les résultats du bilan mondial ;
- g) Définir les besoins et les possibilités d'action à grande échelle en ce qui concerne le lien entre le climat et la biodiversité, y compris la mise en œuvre intégrée et cohérente des stratégies et plans d'action de l'Union africaine pour la résilience face aux changements climatiques et l'utilisation et la gestion durables de la biodiversité.

Résultats

10. La douzième Conférence sur le changement climatique et le développement de l'Afrique devrait aboutir aux résultats suivants :

- a) Une position africaine commune cohérente et fondée sur des données probantes sur des questions relatives à la mise en œuvre de mesures tenant compte du premier bilan mondial, y compris les financements nationaux et d'autres formes de financement, les actions en justice en recouvrement des pertes ou dommages associés aux changements climatiques d'origine anthropique et aux catastrophes, l'adaptation, l'accès aux technologies et l'échange de droits d'émission de carbone ;
- b) Un cadre concret et des ressources pour l'élaboration et la mise en œuvre de contributions déterminées au niveau national progressives qui aident à renforcer la résilience climatique et à obtenir des résultats en matière de développement durable ;
- c) Un renforcement de l'interaction entre le Groupe africain des négociateurs sur le changement climatique et une multitude de parties prenantes africaines ;
- d) Une action renforcée pour une mise en œuvre cohérente des stratégies et plans d'action de l'Union africaine pour la résilience face aux changements climatiques et la biodiversité ;
- e) Des options de financement pour l'adaptation et d'autres investissements climatiques en Afrique qui sont alignées sur les résultats du bilan mondial.